

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

29 septembre 2015

Les conseillers municipaux par convocation en date du 24/09/2015, se sont réunis à la Mairie le mardi 29 septembre 2015 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC CHORON DUPUIS-RABION VIGNOLLET BLAZY
BERACOCHEA SAUBION PEIFFER PISONI BATTAGLIA

Absente : Mme BOISSONNET (pouvoir à Mme PISONI)

Mr PEIFFER est le secrétaire de la séance

DELIBERATION 1 – EMBLACEMENT RESERVE

Après l'exposition par le Maire du dossier concernant l'emplacement réservé n°2 sur le PLU de la commune comprenant les parcelles AB155 et 306 que leur propriétaire souhaite vendre, de leur évaluation par les services de France Domaine pour 67 000€, le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir ces parcelles, leur évaluation étant supérieure au x possibilités du budget communal.

Il décide de ce fait, de les retirer de l'emplacement réservé n°2 prévu pour l'aménagement d'espace public et de bâtiments communaux et charge Mr le Maire de procéder pour ce faire, à une modification simplifiée du PLU et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à cette modification.

DELIBERATION 2 – MOUTON DE L'EGLISE

Le système de maintien du mouton de l'église étant défectueux, il avait été envisagé son remplacement complet pour un montant de 3 693,25 €. Celui-ci étant quant à lui, en bon état, un nouveau devis de l'entreprise ACH a été présenté suite à la demande de Mr le Maire, pour un remplacement des seules brides de maintien, pour un montant de 2 685,60 €

Le conseil Municipal accepte ce nouveau devis.

Mr le Maire présente également un devis pour la pose d'un grillage de protection pour éviter les désagrèments des volatiles. Il est décidé de le revoir ultérieurement.

DELIBERATION 3 – RENTREE SCOLAIRE

Mr le Maire présente les effectifs dans les différentes écoles du regroupement pédagogique et la nouvelle organisation engendrée par l'ouverture d'une nouvelle classe à Naujan, ainsi que l'organisation des TAP.

Le nombre d'enfant et les augmentations horaires, notamment pour les ATSEM de St Aubin qui accueille des grandes sections de maternelle, entraînent une augmentation du budget nécessaire au SIRP, impactant les participations des communes vers ce syndicat.

Une nouvelle répartition a été demandée au percepteur sur laquelle Cabara apporte 8 200 €, pour lesquels une décision modificative est nécessaire.

8 200 € seront transférés au compte 6554, depuis les comptes 60612 pour 2 200 €, 6226 pour 1 000 € et 022 pour 5 000€.

Le Conseil Municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 4 – GRDF

La société GRDF a fait une demande pour la pose d'un concentrateur sur un point haut de la commune permettant des relevés automatiques des compteurs communicants installés chez les clients. La facturation se fera de cette façon, chaque fois, avec un index réel et permettra de gérer au mieux cette énergie.

Le conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec GRDF.

DELIBERATION 5 – EXONERATION TAXE FONCIERE NON BATIE

En date du 10 septembre 2013, le conseil municipal a exonéré de la taxe foncière non bâtie, les cultures fruitières d'arbres arbustes et les vignes pour une durée de trois ans, soit de 2014 à 2016 inclus.

Le conseil municipal décide que cette exonération prendra fin au 31 décembre 2015

DELIBERATION 6 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2 EME CLASSE

Madame Labeylie Danielle, secrétaire de mairie partant à la retraite 30 novembre 2015, un personnel a été embauché dans le cadre d'un CAE le 1^{er} janvier 2015 afin de le former à la fonction.

Le conseil municipal prend délibération pour la création du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe qui remplacera donc Mme Labeylie lorsqu'elle fera valoir ses droits à la retraite, soit, à partir du 1^{er} décembre 2015

DELIBERATION 7- REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL

Un nouveau schéma territorial sera présenté par Mr le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 15 octobre 2015, visant à regrouper les intercommunalités de moins de 15 000 habitants.

Son souhait étant de ne pas « éclater les intercommunalités actuelles, plusieurs propositions sont possibles : regroupement avec la CALI, le Sud Libournais, le Saint Emilionnais, la communauté Pujols/Castillon

Après délibération, la préférence du Conseil Municipal se tournerait vers une communauté de communes à même échelle et de même identité, notamment celle de Pujols/Castillon. Cela constituerait une étape intermédiaire dans l'hypothèse d'un regroupement plus important dans les années à venir, qui permettrait d'envisager un rapprochement vers la CALI

= = =